



## REGLEMENTATION TOURNOIS

### SOMMAIRE

#### A. Règlements fédéraux

#### B. Règlements régionaux

1. Processus administratif pour l'homologation d'un tournoi
2. Calendrier pour la demande des dates de tournoi
3. Calendrier pour la demande d'homologation
4. Incompatibilités
5. Droits d'homologation
6. Distances séparant 2 tournois
7. Priorités
8. Discipline
9. Quelques impératifs
10. Quelques conseils
11. Coordonnées des Responsables

## Règlements fédéraux

La réglementation des Tournois fait actuellement l'objet du TITRE X **des règlements Sportifs fédéraux en vigueur.**

Rappel de quelques points :

Classification :

- Tournoi International : épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. *et aux licenciés des Fédérations étrangères affiliées I.T.T.F.*
- Tournoi National : épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. ; le tournoi est de classe A si la dotation est supérieure ou égale à 5000 € et de classe B si la dotation est inférieure à 5000 €. *Interdit aux licenciés des Fédérations étrangères affiliées I.T.T.F.*
- Tournoi Régional : épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. des associations de la région du club organisateur *et aux licenciés des Fédérations étrangères affiliées I.T.T.F.*
- Tournoi départemental : épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. des associations du département du club organisateur *et aux licenciés des Fédérations étrangères affiliées I.T.T.F.*
- Tournoi de promotion : épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T. Les résultats des parties lors de cette épreuve ne sont pas pris en compte pour l'établissement des classements individuels.

Détermination des compétences :

- La commission sportive fédérale est compétente pour homologuer les tournois nationaux, internationaux et les tournois dont la dotation globale est supérieure à 3000 €
- La commission régionale est compétente pour homologuer les tournois régionaux et départementaux dont la dotation est inférieure à 3000 €.

## Règlements régionaux

### 1. Procédure administrative pour l'homologation d'un tournoi

- L'organisateur doit au préalable en demander l'inscription au calendrier. Cette demande doit être faite suivant le calendrier prévu (point 2).
- Les responsables envoient un accusé de réception précisant la date retenue.
- Après accord de la date, l'organisateur adresse au Responsable Départemental : la catégorie du tournoi, le projet du règlement, les droits d'homologation correspondants, le nom et grade du Juge arbitre qui devra être JAN pour les tournois internationaux ou nationaux classés A et au moins JA3 pour les autres tournois.
- Les demandes sont adressées aux comités départementaux qui transmettent à la Ligue, la quelle transmet à la F.F.T.T après avis pour les tournois relevant de la commission fédérale.
- A tout moment de cette procédure, l'organisateur pourra être amené à apporter des modifications à son règlement ou à produire tous les documents manquants au dossier pour obtenir l'homologation définitive.

### 2. Calendrier pour la demande des dates de tous les tournois

**Hormis les tournois d'été**, les tournois homologués sont organisés sur la saison sportive mais le calendrier des demandes de dates varie en fonction de la date du tournoi.

Tournois du mois de septembre	Avant le 01 juin	Saison n – 1
Tournois d'octobre à décembre	Avant le 30 juin	Saison n – 1
Tournois de janvier à juin	Avant le 30 septembre	Saison n

### 3. Calendrier pour la demande d'homologation

L'homologation des tournois régionaux organisés sur la saison sportive doit être obtenue selon le calendrier suivant :

Tournois du mois de septembre	Avant le 30 juin	Saison n – 1
Tournois d'octobre à décembre	Avant le 15 septembre	Saison n
Tournois de janvier à juin	2 mois avant la date du tournoi	Saison n

#### 4. Incompatibilités

Conformément à l'article X-106 des règlements fédéraux et après décision de la Ligue, aucune épreuve ne peut être homologuée aux dates retenues pour le calendrier pour :

- Les tours du Critérium Fédéral.
- Les journées du Championnat de France par équipes sauf les journées des titres et des barrages.
- L'organisation de la journée finale des compétitions des fédérations associées sur le territoire de la ligue du club organisateur sauf accord local ou national des dites fédérations.
- L'organisation d'une compétition nationale ou internationale sur le territoire de la ligue ou d'une ligue limitrophe du club organisateur, si le tournoi peut constituer une gêne pour cette organisation.
- L'organisation de compétitions individuelles régionales.

Toutefois une dérogation pourra être accordée à l'organisateur s'il s'engage à ne pas accepter des joueurs et joueuses inscrits ou qualifiés pour les compétitions individuelles.

#### 5. Les droits d'homologation pour la saison 2016/2017

- Les droits d'homologation de la Ligue étant supprimés, pour les tournois départementaux, un seul chèque à l'ordre du comité départemental, selon le barème en vigueur du comité
- Pour les tournois nationaux et internationaux, il faut adresser obligatoirement 2 chèques séparés : l'un à l'ordre de la F.F.T.T. et l'autre pour la caution.

ECHELON	CHEQUE LIGUE	CHEQUE FFTT	DROIT PARUTION AFFICHE
REGIONAL			5€
NATIONAL B		150 € + CAUTION 170 €	5 €
NATIONAL A		300 € + CAUTION 170 €	5€
INTERNATIONAL		500 € + CAUTION 170 €	10 €

Le terme « et sur invitations » ne devra plus figurer dans les règlements.

- Les demandes de parution d'affiche sur le site de la Ligue sont à régler en même temps que la demande d'homologation (envoyer les fichiers à la Ligue)

## **6. Distances séparant 2 tournois**

- Si une même date est demandée pour 2 tournois dans des salles assez proches, situées à une distance inférieure à 50 kms, il sera demandé l'accord des deux clubs.
- En cas de désaccord, c'est la commission régionale des tournois qui tranchera.

## **7. Priorités sur l'homologation**

- Respect des délais d'inscription.
- Respect de la procédure administrative antérieure et postérieure.
- Club non satisfait la saison précédente.
- Qualité de l'organisation (salle-aire de jeu-matériel-Juge-Arbitre).
- Antériorité des organisations à date fixe.

## **8. Discipline**

- Procédure
  - a- Les règlements des tournois doivent toujours être visés par les Juges Arbitres désignés (voir la liste jointe par la CRA).
  - b- Si une association organise un tournoi dont les résultats sont remontés sur SPID sans en demander l'homologation, **elle se verra infliger une amende de 200 euros**, reversée à son comité départemental.
  - c- Pour tous les tournois « amicaux » (doubles, harbart, coupe Davis, promotion): la demande de date est à faire au comité départemental concerné.
  - d- Le règlement d'un tournoi homologué ne peut être modifié qu'avec l'accord de la commission régionale des tournois, exception faite du cas où l'organisateur, en accord avec le Juge Arbitre, souhaite annuler un tableau faute d'un nombre insuffisant de participant ou modifier la formule indiquée (par exemple poule unique de 5, 6 ou 7 au lieu de formule standard). Pour cela, Il est vivement recommandé d'indiquer dans le règlement du tournoi, le nombre minimum de participants en dessous duquel un tableau pourra être annulé ou modifié.
- Sportive
  - a- Conformément aux règlements fédéraux, un joueur forfait non excusé à un tournoi, est enregistré comme perdant la première partie des tableaux pour lesquels il s'était inscrit.
  - b- En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue en application de l'article 7.2 TITRE IV Chapitre II des règlements administratifs

## 9. Quelques impératifs

- Obligatoire pour la saison 2017/2018 et conseillé pour la saison 2016/2017 :  
**Générer (enregistrer, déposer et envoyer) le règlement du tournoi par le biais du site « SPIDWEB » ou « SPID MON CLUB »**
- Les personnes désignées pour la direction des épreuves ne pourront pas participer au tournoi afin de faciliter le travail du Juge Arbitre.
- Respecter les horaires.
- Limiter la participation à 2 tableaux individuels.
- Ne pas bloquer les jeunes toute la journée.
- Finale obligatoire au meilleur des 5 manches si présence d'un Jeune (- de 18 ans)
- **Promouvoir les féminines.**
- Envoyer, sous les 8 jours, les résultats, articles de presse, rapport du Juge Arbitre aux :
  - a- Responsables départemental et régional pour les tournois départementaux et régionaux.
  - b- Responsables régional et national pour les tournois d'un niveau supérieur.
- **Le rapport du Juge Arbitre devra indiquer le nombre de :**
  - **Participants par tableau**
  - **Forfaits par tableau**
  - **L'horaire général**
  - **Les problèmes rencontrés**
- Procéder à la remontée des résultats saisis sur SPIDD.
- **Le club organisateur doit obligatoirement fournir les balles en précisant dans le règlement la nature et la couleur de celles-ci.**
- **Liste des lots par tableau jointe au règlement.**

## 10. Quelques conseils

- Poules de 3 avec 2 qualifiés par poule
- Table d'arbitrage sur élevée avec sono.
- Tableau respectant les séries de classement.
- Tarifs préférentiels pour les jeunes.
- **Si possible, tableaux féminins, vétérans et Licences promotionnelles.**
- **Attirer les féminines en attribuant un bon d'achat au club inscrivant le plus de féminines.**

11. Liste des JA du CD 72 habilités à officier :

Grade minimum pour les Tournois Régionaux : JA3

JAN	VIGNERON Michel	06.07.25.24.25	<a href="mailto:vigneron.michel@orange.fr">vigneron.michel@orange.fr</a>
JA3	BODEREAU Benoit	06.83.50.61.46	<a href="mailto:Benoitbodereau21@orange.fr">Benoitbodereau21@orange.fr</a>
JA3	GILARDOT Franck	07.83.05.81.98	<a href="mailto:Gilardot.franck@gmail.com">Gilardot.franck@gmail.com</a>
JA2	GAUSSERAN Bruno	06.34.31.61.66	<a href="mailto:bruno@gausseran.fr">bruno@gausseran.fr</a>
JA2	GAUDEMER Patrick	06 30 60 33 82	<a href="mailto:patrick.gaudemer@neuf.fr">patrick.gaudemer@neuf.fr</a>

12. Coordonnées des Responsables

- **Responsable de Branche : Christian BONNEAU**
- LIGUE Françoise DREYER : [françoisedreyer@sfr.fr](mailto:françoisedreyer@sfr.fr)
- CD 44 Jean Yves LEMAN : [jy.leman@cdtt44.fr](mailto: jy.leman@cdtt44.fr)
- CD 49 Olivier LIGNY : [olivier.ligny@gmail.com](mailto:olivier.ligny@gmail.com)
- CD 53 Fabrice PELLOIN : [f.pelloin@orange.fr](mailto:f.pelloin@orange.fr)
- CD 72 Michel VIGNERON : [vigneron.michel@orange.fr](mailto:vigneron.michel@orange.fr)
- CD 85 Frédéric ROUMANEIX : [frederic.roumaneix@yahoo.fr](mailto:frederic.roumaneix@yahoo.fr)